



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014

Date 10 juillet 2014

Auteur Jean-Pierre HUGUES Référence LFP.PV.CA.2014.07.10

Réunion du 10 juillet 2014

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Saïd CHABANE, Jean-Pierre DENIS, Raymond DOMENECH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Pierre LOUVEL, Claude MICHY, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Patrick RAZUREL, Jean-Michel ROUSSIER, Michel SEYDOUX, Jean VERBEKE

Excusés Mme Nathalie BOY DE LA TOUR (représentée par Jean-Pierre DENIS),
MM. Loïc FERY, Jean-François FORTIN (représenté par Vincent LABRUNE), Sylvain KASTENDEUCH (représenté par Philippe PIAT), Jean-Raymond LEGRAND, Laurent NICOLLIN, Didier QUILLOT (représenté par Frédéric THIRIEZ), Eric ROLLAND (représenté par Patrick RAZUREL).

Assistent MM. Jean-Pierre HUGUES,
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Cécile HUET, Frédéric JAILLANT,
Arnaud ROUGER.
Mme Stéphanie BOURDAIS

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

entend Claude MICHY exprimer le regret de ne pas avoir disposé de plus de temps pour aborder les questions des répartitions complémentaires 2013-2014,

adopte le procès-verbal du 30 mai 2014.

2. Attribution de la licence club pour la saison 2014-2015

Le Conseil,

prend connaissance des éléments transmis par la commission de la licence club,

Pour la Ligue 1 :

attribue la licence aux clubs ci-après

	Nombre de points	<i>dont points attribués sous réserves réalisation de travaux à la 1ère journée</i>
LOSC LILLE	9 500	-
PARIS SG	9 320	785
OLYMPIQUE LYONNAIS	9 089	-
AS SAINT ETIENNE	9 065	175
STADE RENNAIS FC	8 955	-
OGC NICE	8 642	-
MONTPELLIER HSC	8 629	-
FC METZ	8 442	425
AS MONACO	8 422	75
FC LORIENT	8 077	-
TOULOUSE FC	8 071	-
FC NANTES	7 934	-
STADE DE REIMS	7 815	960
GIRONDINS BORDEAUX	7 616	50
EA GUINGAMP	7 073	600
SC BASTIA	6 854	350
SM CAEN	6 553	-

rappelle aux clubs de l'Olympique de Marseille, l'Evian TG et le RC Lens le délai supplémentaire accordé jusqu'au 1er septembre pour présenter des compléments en application du règlement de la Licence Club.



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014

Pour la Ligue 2 :

attribue la licence aux clubs ci-après

	Nombre de points	dont points attribués sous réserves réalisation de travaux à la 1ère journée
FC HAI	9570	-
AL AUXEPRE	8699	-
AS NANCY	8545	325
ES TROYES AC	8206	-
FC SUCHEUX	7610	-
STAD	7288	-
AC AJACCIO	7215	-
CHAMOIS NIORTAIS	6732	150
UNION ECO	6688	-
SCO	6630	800
ANNES OLYMPIQUE	6437	-
CLERMONT FOOT	6278	175
STADE	6186	-
TOURS FC	6094	-

rappelle aux clubs de l'AC Arles-Avignon, l'US Créteil, l'US Orléans, le GFC Ajaccio, le délai supplémentaire accordé jusqu'au 1er septembre pour présenter des compléments en application du règlement de la Licence Club.

demande à la commission licence club qu'une réflexion soit menée sur la comptabilisation des points des clubs bénéficiant des installations d'un autre club de football ou d'une autre discipline.

3. Statut professionnel des clubs

Le Conseil,

confirme les avis émis par la DNCG détaillés ci-après :

2^{ème} saison suivant l'accession en Ligue 2 :

US Créteil : avis favorable pour le statut professionnel définitif

Accession en Ligue 2

GFC Ajaccio et US Orléans : avis favorable pour le statut professionnel probatoire pour une saison

En national suite à relégation sportive :

CA Bastia et FC Istres : avis favorable pour le statut professionnel pour une saison.



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014

4. Composition du championnat de Ligue 2

Le Conseil,

considérant le refus d'accèsion en Ligue 2 du Luzenac AP prononcé par la commission de contrôle des championnats professionnels le 5 juin 2014 et par la commission d'appel le 2 juillet 2014 de la DNCG,

considérant dans ces circonstances qu'il convient, eu égard à l'urgence liée à la bonne organisation des clubs et au bon déroulement des compétitions, de tirer les conséquences de cette situation et de faire application de l'article 512 du règlement des compétitions de la LFP,

par ces motifs,

procède, sur avis favorable de la commission de contrôle des clubs professionnels de la DNCG, au repêchage de La Berrichonne de Châteauroux classé 18ème du championnat de France de Ligue 2 au cours de la saison 2013/2014.

5. Capacité des espaces visiteurs

Le Conseil,

repreant le dossier des modifications proposées pour l'article 125 du règlement administratif visant à permettre la réduction de la capacité des espaces visiteurs à 2,5 %,

dit ne pouvoir adopter la modification en l'état compte tenu de la demande de l'UCPF de poursuivre cette réflexion en son sein,

6. Actions citoyennes pour la saison 2014-2015

Le Conseil,

prend note du calendrier (Cf. PJ) des actions citoyennes prévues pour la saison 2014-2015.



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014

7. Informations diverses

Publicité en faveur de la cigarette électronique

Le Conseil,

connaissance prise des interdictions prononcées par la commission des compétitions concernant la publicité sur les cigarettes électroniques dans l'attente d'un avis du Ministère des Sports ou du Ministère de la Santé,

compte tenu de l'absence de réponse et des publicités observées dans d'autres disciplines,

dit qu'il convient de lever cette interdiction.

Système de délimitation du mur en cas de coup franc : Aérosol de mousse

Le Conseil,

sur proposition de son Président, émet le souhait auprès de la FFF que l'utilisation du système de délimitation du mur en cas de coup franc à l'aide d'un aérosol de mousse puisse être autorisée dans les compétitions organisées par la LFP.

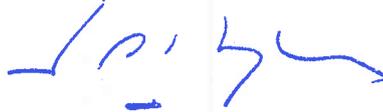
Félicitations des Bleus

Le Conseil d'Administration tient à féliciter l'Equipe de France pour son excellent parcours lors de la Coupe du Monde, ainsi que pour la très belle image qu'elle a donnée du football français. Grâce à leur performance et leur formidable état d'esprit, les Bleus ont reconquis les cœurs. Bravo à eux !

8. Prochaines instances

- ✦ Vendredi 26 septembre 2014 à 9h30, Conseil d'Administration de la LFP
- ✦ Vendredi 26 septembre 2014 à 11h30, Assemblée Générale de la LFP


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES